

Déontologie et Tracfin (14 heures)

OBJECTIFS

- Respecter le nouveau code de déontologie des professions immobilières
- Connaître les prérogatives du CNTGI
- Mettre en place le dispositif TRACFIN dans le cadre de son activité

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 14 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

Matériels :

- Bloc-notes, assistance
- Messagerie formateur

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

Module 1 : Le code de déontologie des professions immobilières et le CNTGI

7 Heures

Séquence 1 : Le code de déontologie (partie 1)

- ▶ Présentation des articles du code de déontologie et articulation avec le CNTGI
- ▶ Éthique professionnelle = responsabilité du professionnel
- ▶ Respect des obligations légales et réglementaires / Nul n'est censé ignorer la loi Hoguet
- ▶ Lutte contre les discriminations dans la vente
- ▶ Compétence des professionnels de l'immobilier (obligation de formation initiale et continue)
- ▶ Possession de la carte professionnelle ou attestation de collaborateur
- ▶ Indépendance des agents commerciaux

Séquence 2 : Le code déontologie (partie 2) et le CNTGI

- ▶ Transparence et protection du statut d'agent immobilier
- ▶ Confidentialité et RGPD
- ▶ Défense des intérêts en présence et satisfaction du devoir de conseil
- ▶ Les vices cachés et la responsabilité de l'agent immobilier
- ▶ Prévenir les conflits d'intérêts
- ▶ Confraternité
- ▶ Règlement des litiges et médiateur
- ▶ Discipline
- ▶ Le rôle du CNTGI

Module 2 : La procédure TRACFIN pour les professionnels de l'immobilier

7 Heures

Séquence 1 : Obligations et nouvelles lignes directrices TRACFIN

- ▶ Obligations LCB/FT et COMOFI
- ▶ Déclaration sur ERMES et rôle du professionnel
- ▶ Les 3 étapes de la procédure TRACFIN
- ▶ Classification et cartographie des risques
- ▶ Poser les bonnes questions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux
- ▶ Les personnes politiquement exposées et le devoir de renseignement renforcé
- ▶ Les bénéficiaires effectifs
- ▶ Identifier les méthodes de blanchiment de capitaux

Séquence 2 : Déclaration de soupçons TRACFIN, contrôle DGCCRF et sanctions

- ▶ Correctement identifier un soupçon
- ▶ Arrêter toute relation d'affaires
- ▶ Rôle du déclarant TRACFIN
- ▶ Réaliser la procédure de télédéclaration TRACFIN
- ▶ Question de la confidentialité
- ▶ Appréhender un contrôle TRACFIN réalisé par la DGCCRF
- ▶ Les questions posées par le contrôleur de la DGCCRF
- ▶ Présentation de la Commission Nationale des Sanctions TRACFIN
- ▶ Étude des décisions rendues par la CNS

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : contact@start-learning.fr
www.start-learning.fr

NDA : 32 60 03216 60

Certification

Certifié



Financements



Nous suivre

